

GUIDE

Kit ressource pour accompagner la période de déconfinement

Etablissements sociaux et médico-sociaux, personnes en situation de handicap

La Direction de l'Autonomie de l'ARS IDF a rédigé une doctrine portant sur « l'organisation de la réouverture progressive et encadrée des Etablissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap »¹. Cette doctrine appuie ses recommandations sur les directives gouvernementales et concerne toutes les structures qui ont interrompu leur activité sur demande de l'autorité de tutelle pendant l'épidémie de COVID-19. En complément de cette doctrine régionale, l'ARS Ile-de-France a initié, avec l'appui du CREAL Ile-de-France, la rédaction d'un kit ressource afin de faciliter le déconfinement. Cette rédaction a été menée avec un groupe de travail constitué de l'ARS, le CREAL, la STARAQS, le CPIAS, les centres ressources et des représentants de CD, MDPH et fédérations. Ce kit ressource propose des principes d'accompagnement favorisant un déconfinement dans de bonnes conditions pour les personnes en situation de handicap. Elle a pour objectif de :

- Faciliter l'appropriation de la doctrine
- Préciser la doctrine dans ces applications concrètes
- Compléter la doctrine avec des ressources disponibles qui seront actualisées régulièrement.

Le secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées a également mis une ligne une nouvelle [foire](#) aux questions (FAQ) actualisée quotidiennement sur les mesures de déconfinement.

Membres du Groupe de Travail	
Ghyslaine WANWANSKAPPEL	AMIS DE L'ATELIER
Audrey GUGLIELMI	CD 95
Carmen DELAVALOIRE	CEAPSY
Jean-Claude RIOU	CRMH
Valérie DANCIN	CPIAS
Wissal KHALFALLAH	CRAIF
Marie-Lucile DURAND	DD ARS 94
Géraldine DE MOULINS, Claire PARDOEN (Fondation Poidatz) et Anne LEPICARD (LADAPT IDF), Hélène ANTONINI (Fondation Jean Bost)	FEHAP
Eric CLAPIER	FHF
Michel PERES	MDPH 77
Elise BRETTE	MDPH 92
Daniel COURTOIS, Colette PATZIERKOVSKY	MDPH 94
Odile LUPERA	MDPH 95
Marc DEVAUX	SOCIETE PHILANTROPIQUE
Isabelle TANGRE	STARAQS
Violette GUILLET	UNAPEI
Laurène PINAUD	URIOPSS

¹ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2020-05/Deconfinement-ESMS-PH-reprise-activite-73.pdf>

Sommaire

I – Permettre l’appropriation des mesures barrières par les personnes en situation de handicap et par les professionnels	3
1- Permettre l’appropriation des mesures barrières par les personnes en situation de handicap et par les professionnels	3
2- Accompagner le déconfinement.....	6
II – Maintenir la qualité du lien social en dépit des mesures barrières.....	7
III – Poursuivre et sécuriser les interventions au domicile.....	7
1- Intervenir au domicile	8
2- Adapter les pratiques professionnelles au nouveau cadre d’intervention	8
3- Aménager les cadres organisationnels	10
4- Prendre en compte les risques.....	10
5- Adapter les pratiques managériales	11
IV – Soutenir les professionnels	12
V – Aménager l’organisation dans les ESMS.....	13
1- Organiser les transports	14
2- Sécuriser les allers-retours domicile / ESMS	14
VI – Identifier les solutions de répit	15
VII – Prendre en compte les situations complexes	16
VIII – Les plateformes d’aide	16
IX – Présentation des centres de ressources et contacts	18

I – Permettre l'appropriation des mesures barrières par les personnes en situation de handicap et par les professionnels

Intégrer les mesures de protection et les mesures barrières dans les activités de soins et d'accompagnement ainsi que dans le fonctionnement de la structure ou du service, en s'appuyant sur une réflexion de l'équipe pluridisciplinaire et des personnes accompagnées ou de leurs représentants et de leurs familles².

Ceci permet :

- ✓ Une compréhension partagée de la nécessité de mettre en place des mesures contraignantes dans un souci de protection de chacun ;
- ✓ L'adhésion des équipes à l'organisation mise en place, essentielle dans le relai de celle-ci auprès des personnes accompagnées et de leurs représentants ;
- ✓ L'adhésion des personnes accompagnées à l'organisation mise en place, garantie du meilleur respect de celle-ci.

Il est important que la concertation soit mise en place dès que possible et que le circuit de décision soit transparent pour tous, en s'appuyant notamment sur le Conseil de la vie sociale (CVS).

De nombreux documents existent pour soutenir l'appropriation des mesures barrières.

1- Permettre l'appropriation des mesures barrières par les personnes en situation de handicap et par les professionnels

Documents ressources :

- Affiche en FALC³ pour permettre de comprendre l'utilisation du masque ; [Comment utiliser un masque ?](#)
- Procédure d'éducation au port du masque comprenant plusieurs supports d'évaluation des acquis : [Procédure d'éducation au port de masque](#)

² HAS COVID 19 ; [Les mesures barrières et la qualité du lien dans le secteur social et médico-social](#) ; mai 2020

³ Facile à lire et à comprendre

[Fiche d'évaluation des acquis "Je mets mon masque"](#)

[Fiche d'évaluation des acquis "je-retire-mon-masque"](#)

[Amorcer l'enseignement du port et du retrait du masque⁴ \(Article Web de présentation des outils\)](#)

[Protocole d'exposition progressive au port du masque de protection⁵](#)

- Support explicatif et visuel à destination des parents et aidants d'enfant autiste pour accompagner le port du masque :
[Habituer votre enfant au port du masque⁶](#)
- Article et support visuel pour accompagner le port du masque pour des personnes autiste :
[Le port du masque pour les personnes autistes, un scénario social⁷](#)
[Faciliter le port de masque chez les personnes avec TSA⁸](#)
- [Article Web de Hoptoys](#) pour répondre à différentes problématiques autour du port du masque : comprendre pourquoi le port de masque est difficile, tenir compte des hypersensibilités, comment reconnaître les personnes portant un masque comprenant un tutoriel masque et une vidéo d'explication :
- Deux tutoriels pour expliquer la distance physique aux personnes autistes proposés sur le blog comprendre l'autisme avec les pictogrammes de santé BD. Une première infographie plutôt destinée à un public enfant, une seconde plutôt orientée vers les adultes :
 - [Tutoriels pour expliquer la distance physique aux personnes autistes](#)
 - [Je me lave les mains avec du savon⁹](#)
- Affiche et diplôme pour aider à l'appropriation des gestes barrières en mode « super héros » (Inscription sur le site nécessaire au téléchargement) :
[Les 7 gestes barrières des super héros¹⁰](#)
- [Livrets](#) réalisés par Marie Lagarde et Romain Genet, ergothérapeutes, afin d'aider les enfants en situation de handicap au retour à l'école :
 - Livret pour faciliter l'acquisition des gestes barrières : outils & stratégies pour les jeunes enfants (FALC)
 - Livret à destination des collèves et lycées : les gestes barrières

⁴ Autisme Autonomie

⁵ CRA Bretagne

⁶ Ceresa.

⁷ Blog Comprendre l'autisme

⁸ Blog Hoptoys

⁹ Santé BD

¹⁰ Blog Hoptoys

- Livret CAA : gestes barrières expliqués aux enfants utilisant la communication alternative et augmentative (MAKATON, Pictogrammes, LSF, Tableau de langage assisté, Pictogrammes basse vision)
- Livret déficience visuelle : livret pour les enfants qui présentent une déficience visuelle. Nous avons décidé de proposer 4 adaptations mais le document original peut être envoyé par mail pour des personnalisations.
- Livret Problématiques sensorielles et gestes barrières.
- Des jeux pour la récré : dans le respect des gestes barrières

Pour les personnes avec déficience visuelle :

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France apporte les précisions utiles voire indispensables concernant les gestes barrières qui demandent plus de vigilance afin que dans toutes les situations auxquelles une personne aveugle est susceptible d'être mise en relation avec une personne qui voit, les gestes barrières et les attitudes à avoir vis-à-vis de la personne déficiente visuelle soient bien intégrés.

- Une affiche pour préciser les gestes barrières en direction des personnes aveugles et malvoyantes. [Téléchargez l'affiche sur les gestes barrières.](#)
- Un document plus détaillé reprenant les gestes barrières dont certains demandent plus de vigilance. [Téléchargez le document détaillé des gestes barrières.](#)
- Un document à destination des professionnels accompagnant les personnes déficientes visuelles. [Téléchargez le document à destination des professionnels.](#)
- Les gestes barrières pour se protéger ([vidéo](#) à destination des personnes avec déficience intellectuelle) :

Pour les personnes présentant une surdicécité :

- Les [réflexions de Deafblind Interpreting](#) sur la manière de dialoguer et de travailler avec les personnes en situation de surdicécité (en anglais) :
 - Comportement / Communication tactile avec personnes sourdaveugles.
 - En cette période d'épidémie de coronavirus, les médecins des Unités d'Accueil et de Soins pour Sourds de Rennes, Poitiers et Lille tiennent à repréciser certaines règles de bonne pratique concernant la communication en LSF tactile au domicile d'une personne sourdaveugle.
 - Les règles de bonne pratique sont consultables [ici](#).

Pour les personnes avec déficience auditive :

- L'association Signes et Paroles a mis en place une fiche de communication en LSF ; [une fiche de communication en LSF liée au COVID19.](#)

Pour les personnes polyhandicapées :

- Un poisson nommé Confiné, une [vidéo](#) pour expliquer la crise.
- Livret pour faciliter l'acquisition des gestes barrières : [outils & stratégies](#) pour les jeunes enfants (FALC) et une [communication](#) complète et adaptée covid19.

2- Accompagner le déconfinement

Pour préparer le déconfinement avec les enfants, une fiche complète réalisée par le Centre D'excellence des troubles du neurodéveloppement de l'Hôpital Robert Debré. De nombreuses [autres fiches](#) pour préparer le déconfinement sur le même site :

- [Fiche en Falc](#) (Facile à lire et à comprendre) réalisé par le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des personnes handicapées et Santé BD.
- Une [fiche illustrée en FALC](#) pour comprendre les nouvelles règles à respecter. Fiche en Falc (Facile à lire et à comprendre) réalisé par le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des personnes handicapées et Santé BD.
- L'équipe pluridisciplinaire du CRA Centre-Val-de-Loire a élaboré un [livret d'accompagnement](#) vers le déconfinement. Ce livret est un support psycho-éducatif destiné aux personnes autistes, permettant de mener une réflexion sur les changements induits par le confinement (positifs ou négatifs) et la préparation au déconfinement

Pour les personnes TSA sans déficience intellectuelle :

- [Guide pour un déconfinement serein à destination des adolescents et adultes avec TSA¹¹](#)
- [Conseils pour l'accompagnement au déconfinement d'une personne avec TSA à destination des professionnels¹²](#)

Pour les personnes polyhandicapées :

- Propositions pour une sortie de confinement des personnes polyhandicapées du Groupe Polyhandicap France-21 Avril 2020 : voir Annexe 01_GPF_polyhandicap

Pour les personnes présentant un trouble de santé mentale :

- Afin de permettre aux structures d'élaborer avec les usagers de nouveaux projets de soins soutenant activement le rétablissement dans le contexte du déconfinement, le Créhab's des Pays de la Loire propose un [outil d'évaluation](#) pouvant servir de trame d'entretien adaptable en fonction du terrain.
- GNCRA, page [déconfinement](#).
- CRAIF, page [déconfinement](#).

¹¹ Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes, GNCRA.

¹² Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes, GNCRA.

- CNSA : La cellule d'urgence du conseil de la CNSA diffuse une communication sur le déconfinement domiciliaire : [« Communication urgente n°3 : Le déconfinement domiciliaire : réussir ! »](#)

II – Maintenir la qualité du lien social en dépit des mesures barrières

Identifier en équipe pluridisciplinaire, pour les différentes rééducations, stimulations, activités quotidiennes et de loisirs, l'adaptation du protocole mis en œuvre pour les soins, de façon à maintenir la qualité de la relation tout en assurant un niveau de sécurité élevé. Sensibiliser l'ensemble de l'équipe à l'importance de ce point.

Être particulièrement attentif aux conditions favorisant la communication entre le professionnel et la personne, dans tous les actes et interventions mis en œuvre :

- Conduire une réflexion sur les répercussions de l'utilisation des équipements de protection individuelle sur la qualité des interactions avec la personne, en particulier sur l'impact de l'utilisation du masque dans la communication.
- Compenser les éventuels manques relationnels ressentis dans le cadre de l'application des mesures barrières (et notamment la distanciation physique) par d'autres marques d'attention, d'attachement, d'affection.
- Solliciter la personne pour qu'elle exprime son ressenti sur son vécu et montrer de l'empathie.
- Se montrer réactif à toute sollicitation de la personne et attentif à l'expression de ses émotions et demandes.
- Individualiser l'accompagnement en prenant en compte les centres d'intérêts de la personne et ses forces. Valoriser ses réussites¹³.

III – Poursuivre et sécuriser les interventions au domicile

Le contexte actuel impose une adaptation des modalités d'intervention qui permet d'honorer la mission tout en aménageant les moyens mis en œuvre. Cet aménagement doit intégrer les mesures sanitaires en vigueur dans le contexte du COVID.

¹³ HAS COVID 19 ; [Les mesures barrières et la qualité du lien dans le secteur social et médico-social](#) ; mai 2020

1- Intervenir au domicile

- Handéo. Aides à domicile : [conseils pratiques](#) pour respecter les gestes barrières

2- Adapter les pratiques professionnelles au nouveau cadre d'intervention

La pratique professionnelle est ici entendue comme « *un déroulé d'actions et de décisions réellement mises en œuvre par une personne pour faire face aux exigences prescrites d'une situation professionnelle* »¹⁴.

Les fondamentaux du métier sont toujours sollicités ; cependant, ils s'exercent différemment et nécessitent que les professionnels se décalent par rapport à leurs habitudes de travail (nouveaux lieux, nouveaux déplacements, nouvelles modalités...).

Les professionnels au domicile se retrouvent très souvent en relation duelle avec la personne qu'ils accompagnent.

Le domicile est le lieu de l'intime dans lequel l'intervention des professionnels va se déployer. « *Chacun s'oblige à ce travail délicat, accueillir l'autre.* »¹⁵

Les interventions à domicile obligent à prendre en compte l'environnement. Le domicile devient, pour partie, un espace de travail, il se transforme, ce qui implique une négociation : dans quelle pièce se mettre : le salon, la chambre, le garage... ?

Le professionnel intègre :

- ✓ Des us et coutumes de la personne (rythme, rituels, alimentation...);
 - ✓ Des liens avec la famille (parents, enfants, petits-enfants...)
 - ✓ La configuration de vie générée par le confinement : conditions matérielles
-
- Cette nouvelle modalité est l'opportunité d'avoir une observation large et précise à la fois permettant de s'ajuster aux besoins de l'enfant tout en s'adaptant au contexte environnemental.
 - Coconstruire, avec l'enfant et la famille, un aménagement du plan d'accompagnement personnalisé : cet aménagement précisera, pour cette période temporaire, les objectifs, les intervenants, les jours et horaires d'intervention, les espaces possibles, les sorties éventuelles possibles, le matériel disponible dans la famille et celui mis à disposition par l'établissement, les autres partenaires impliqués
 - Prendre en compte les autres membres de la famille souvent présents dans le cadre du contexte actuel : les inclure dans l'accompagnement tout en repérant des limites pour conserver à chacun sa place.

¹⁴ Guy Le Boterf Guy, Ingénierie et évaluation des compétences, Eyrolles, Paris, 2013, p.52

¹⁵ Intervenir au domicile Elian Djaoui, 3^{me} édition 2014, EHESP

- Mettre en œuvre une guidance parentale : prévoir avec la famille les actions à conduire auprès de l'enfant
- Veiller à l'évolution du contexte de vie au domicile pour anticiper les besoins potentiels de répit
- Prévoir les modalités de contact, en dehors des interventions, pour que la famille informe d'une situation particulière et sollicite de l'aide.
- Intégrer les ressources pour la continuité pédagogique

Le professionnel est en situation de représenter l'institution et d'expliquer son intervention : il doit pouvoir s'appuyer sur des éléments institutionnels (fiche de mission, autorisation dérogatoire de déplacements professionnels, carte professionnelle...) :

- Transmettre des informations et des conseils par écrit, communiquer des outils pédagogiques, orienter vers des tutos (vidéos).
- Organiser autant que faire se peut une astreinte téléphonique pour répondre aux questions des familles, les rassurer et les guider dans leur intervention auprès de leur proche.
- Des rendez-vous téléphoniques ou en visioconférence peuvent être organisés avec la personne aidée et/ou l'aidant pour faire médiation et aider à résolution des problèmes rencontrés.
- Un soutien psychologique peut être mobilisé si nécessaire pour la famille (à distance ou en présentiel). Le psychologue de la structure peut intervenir pour apporter un soutien ponctuel.
- Evaluer les besoins de la famille et l'orienter si nécessaire vers des dispositifs adaptés.
- Créer des groupes de soutien et d'entraide entre aidants familiaux ou aider à les mettre en place, en s'appuyant notamment sur le Conseil de la vie sociale. Informer les aidants familiaux sur les espaces d'entraide existants (notamment les forums).
- Identifier les familles qui ont besoin d'être aidées pour accéder à des solutions de répit.

Formations à destination des équipes :

- « Intervenir au domicile et limiter les effets rebonds » (personnes TSA + personnes handicapées psychiques) : accompagnement CREAIDF & experts)
Contact : contact@creai-idf.fr
- [Webinaire](#) OPCO santé (formavision)

3- Aménager les cadres organisationnels

Le cadre organisationnel s'entend comme ce qui est organisé et structuré pour permettre le déploiement des pratiques professionnelles. Une organisation impactée par les nouvelles pratiques professionnelles :

- Prévoir les modalités d'informations des familles
- Veiller à garantir l'accessibilité téléphonique
- Permettre aux professionnels d'intervenir seuls sans être isolés : du fait de leurs pratiques « hors les murs », les professionnels peuvent ressentir un sentiment d'isolement. Il importe de maintenir des dispositifs de réunion pour
 - Faire passer l'information
 - Echanger autour des situations en intégrant les différentes expertises cliniques (psychiatre, équipes soignantes psychologues, rééducateurs...)
 - Susciter et favoriser les échanges
 - Accompagner les professionnels dans leurs pratiques
 - Sensibiliser les professionnels à l'importance de garder trace des observations quotidiennes de la personne.

4- Prendre en compte les risques

S'ils ne sont pas entièrement nouveaux dans les métiers exercés, ils prennent une intensité particulière dans le contexte actuel.

Risques liés	Actions préventives
À l'isolement potentiel dans l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir au professionnel un téléphone • Veiller à maintenir des regards croisés sur l'intervention auprès des personnes au cours des espaces d'échange. • Mettre en place de l'analyse des pratiques pour soutenir les professionnels et leur permettre de transposer leurs compétences dans ce nouveau cadre d'intervention <p>Animation de séance d'analyse des pratiques par le CREAL IDF le temps du confinement puis sur la période de transition pendant le déconfinement</p>
Aux déplacements	<p>Les déplacements sont beaucoup plus nombreux et plus longs, majorant les risques. Organisation des transports pendant la crise sanitaire.</p> <p>Ressource Handéo : recommandations pour les transports</p>
Sanitaire en lien avec le COVID	<p>Formation aux gestes barrières et à la spécificité des interventions au domicile</p>

5- Adapter les pratiques managériales

Par pratiques managériales, nous entendons la manière dont le/les responsables sont impactés par ces modalités d'intervention et le type de relations qu'ils doivent mettre en œuvre pour les rendre possibles.

Il s'agit pour le cadre responsable (directeur ou chef de service/cadre de santé/cadre de proximité) de manager à distance. En quoi est-ce spécifique ? Manager, diriger, c'est-à-dire conduire, animer, piloter, évaluer, garantir et sécuriser :

- Sans rencontrer les professionnels ni les personnes accompagnées tous les jours, en allant à son bureau (unité de lieu).
- Sans voir par lui-même (unité d'action).
- Dans un temps décalé pour juger d'une situation qui parfois se déroule en dehors de son temps de travail (unité de temps).
- En s'appuyant davantage sur les ressources externes que sont les partenaires divers que requièrent ces projets.

Il demeure néanmoins responsable de ce projet et de l'action des professionnels intervenant. Son objectif : faire vivre le projet de service comme cadre permanent qui assure la continuité ; Le responsable poursuit comme objectifs de :

- Se centrer sur le projet, la mission, le pour quoi, la finalité plutôt que sur le comment afin de pouvoir s'autoriser à trouver les aménagements nécessaires que certaines situations requièrent (distinguer l'essentiel de l'accessoire).
- Entretenir le lien avec les professionnels, nécessaire équilibre de l'isolement (différent de solitude) des professionnels.
- Être disponible et réactif.
- Favoriser l'autonomie et la créativité des professionnels : « *L'intervention à domicile requiert une relative autonomie permettant au professionnel et au bénéficiaire de bricoler ensemble en fonction des opportunités qui se présentent. Cette autonomie – condition de l'autonomie de l'utilisateur – n'est pas l'indépendance mais la capacité à tenir compte des cadres institués tout en les adaptant aux réalités présentes.* »¹⁶
- Reconnaître leur engagement dans la relation avec les personnes, dans la souplesse nécessaire à l'exercice de leur mission.... « *Il faut donc agir pour tirer parti de la mobilisation des salariés et pour la consacrer en tant que ressource...Enfin, il faut apprendre à célébrer les dons et les sacrifices faits par les*

¹⁶ Roland Janvier : [Enjeux et perspectives](#) de l'accompagnement au domicile.

salariés à l'entreprise : cela revient à inverser les politiques de communication, en remerciant plutôt qu'en sollicitant et, surtout, en faisant preuve de gratitude. »¹⁷

- Assumer la prise de risques et échanger sur la question avec la personne morale.
- Négocier et concevoir avec les représentants du personnel les mesures d'adaptation.

Ci-dessous quelques outils pour manager et travailler à distance durant la période de crise sanitaire :

- Anact ; [Management à distance et régulation de la charge](#)
- Gouv.fr ; [Guide pour manager](#)
- Solidatech ; [Outils et bonnes pratiques](#)

Les 3 webinaires suivants, dont les replays sont disponibles :

- Solidatech ; [7 outils collaboratifs simples et gratuits](#)
- Solidatech ; [Les outils collaboratifs d'Office 365](#)
- Solidatech ; [G Suite, la suite bureautique collaborative de Google](#)

Formation à destination des équipes de direction (direction, chefs de service, cadre de santé) :

Voir Annexe 03_Formation_direction_CREAI_ANDESI

IV – Soutenir les professionnels

- HAS ; [Souffrance des professionnels du monde de la santé](#)
- Les [plateformes téléphoniques](#) de soutien psychologique
- ARS IDF et CREAI IDF ; Analyse des pratiques professionnelles : voir Annexe 04_Dispositif_d'accompagnement_des_équipes_CREAI

¹⁷ Norbert Alter, Donner et prendre, La coopération en entreprise. Edition La découverte/poche.2009/2010, p.274

V – Aménager l'organisation dans les ESMS

[La STARAQS](#)¹⁸ met à disposition des ressources utiles et pratiques pour aider à la mise en œuvre du confinement et du déconfinement :

- Un [dispositif d'appui personnalisé](#) aux directeurs des structures, dans leur gestion de crise et l'organisation du confinement et/ou du déconfinement.
- Une doctrine sur « [Gestion de crise et mesures de confinement dans les établissements et services médico-sociaux handicap pour adultes et pour enfants](#) » illustrée par un webinaire :
 - o [Ecouter le webinaire en replay](#)
 - o [Télécharger le diaporama](#)
 - o [La Foire aux questions sur le site internet](#)
- Une doctrine sur « Mesures de déconfinement dans les établissements et services médico-sociaux d'hébergement handicap pour adultes et enfants » précisant :
 - o Les modalités de dépistage des résidents et des soignants ainsi que les conduites à tenir au regard des résultats
 - o L'organisation du déconfinement : rôle de la cellule de veille, évaluation des projets personnalisés des résidents et mise en œuvre du déconfinement illustrée par un webinaire :
 - o [Ecouter le webinaire en replay](#)
 - o [Télécharger le diaporama](#)
 - o [La Foire aux questions sur le site internet](#)
- Une documentation actualisée quotidiennement sur le [site internet](#).

Un plan de reprise d'activité doit être mis en œuvre et transmis à la Délégation départementale ARS et/ou Conseil Départemental. Exemple de Plan de Reprise d'Activité, rédigé par la FEHAP et transmis par la Fondation Ellen Poidatz : voir Annexe 02_Plan_de_reprise_d'activité_FEHAP

En complément, toutes les semaines, au plus tard le lundi, les ESMS PH doivent renseigner le questionnaire hebdomadaire permettant un suivi de la reprise progressive d'activité. L'onglet dédié est disponible sur l'application https://75.ars-iledefrance.fr/gestion_codiv_ems

¹⁸ Structure Régionale d'Appui à la Qualité des soins et la Sécurité

1- Organiser les transports

La doctrine du 9 mai ¹⁹ recommande de privilégier, autant que possible, un transport individuel, et notamment pour les personnes qui n'ont pas la capacité de respecter les gestes barrières.

Dans tous les cas, les recommandations générales s'appliquent aux transports :

- Maintien de la distanciation sociale.
- Aération et nettoyage des véhicules. Selon la flotte de véhicule et leur utilisation, cela peut nécessiter un renfort RH. Si possible, octroyer toujours le même véhicule au même professionnel permet de limiter le nombre de nettoyages.

En amont : engagement des familles à ne pas envoyer une personne symptomatique (à inclure dans une charte par exemple)

- Hygiène des mains avec produit hydro alcoolique pour le chauffeur et les personnes accompagnées
- Port de masque grand public pour le chauffeur
- Port de masque grand public pour les personnes accompagnées si c'est possible
- Distanciation si plusieurs personnes (ex dans un minibus)

Si ces conditions sont remplies l'entretien du véhicule de transport peut se faire une à 2 fois par jour et en fin de journée à l'aide de chiffonnettes imprégnées de détergent, sur les points d'appui, ouverture de portières notamment.²⁰

Ressource Handéo : [recommandations](#) pour les transports

2- Sécuriser les allers-retours domicile / ESMS

La doctrine du 9 mai ²¹ précise que « les retours en famille le week-end sont autorisés, dans le strict respect des consignes sanitaires et après échange avec la famille permettant notamment de vérifier l'absence de symptômes ou cas contact. A leur retour dans l'établissement après un week-end auprès de leurs proches, les personnes accueillies et leurs accompagnants font l'objet d'une prise de température frontale et d'un questionnement adapté visant à caractériser un éventuel risque de contamination. Les familles sont en outre sensibilisées aux mesures de protection sanitaire à mettre en place à leur domicile ou à l'occasion de sorties ».

¹⁹ [Ministère des Solidarité et de la Santé, Consignes et recommandations applicables au déconfinement progressif des structures médico-sociales accompagnant des enfants et des adultes en situation de handicap, 9 mai 2020](#)

²⁰ Préconisations de la STARAQS et du CEPIAS

²¹ [Ministère des Solidarité et de la Santé, Consignes et recommandations applicables au déconfinement progressif des structures médico-sociales accompagnant des enfants et des adultes en situation de handicap, 9 mai 2020](#)

Ces orientations sont également applicables aux personnes qui sont restées en famille pendant le confinement.

Il est conseillé la rédaction d'une charte d'engagement à destination des familles et des usagers.

VI – Identifier les solutions de répit

L'accès au répit :

Selon la doctrine du 9 mai, le développement de solutions de répit demeure une priorité de la stratégie de déconfinement. Cette offre est notamment destinée aux familles « qui feront le choix de maintenir le confinement de leur proche aidé, ou qui ne pourront retrouver immédiatement le niveau souhaité d'accompagnement en externat / accueil de jour ou internat faute de places dans un contexte de forte contrainte sur les conditions d'accueil des personnes pour respecter les consignes sanitaires (...) ».

Plusieurs modalités de répit sont envisageables :

- Interventions à domicile ;
- Accueil temporaire, y compris de week-end pour les personnes accueillies en semaine. Chaque territoire est invité à proposer au moins une structure d'accueil de recours en accueil temporaire pour enfants, et une structure pour adultes.

A noter :

- L'accueil de répit n'est pas conditionné au test Covid-19. Seule la prise de température et la surveillance de symptômes est recommandée par le ministère.

- La doctrine du 9 mai précise qu'il est entendu que les personnes qui resteront au domicile de leurs proches conserveront le bénéfice de leur place d'hébergement dans l'éventualité où elles décideraient de ne pas réintégrer dans l'immédiat la structure concernée. (...) Dans cette attente, ces places pourront être réattribuées de manière temporaire aux personnes qui nécessiteraient un accompagnement

Pour rappel, des solutions de relais des aidants à domicile sont mises en place par les équipes des établissements et services médico-sociaux : relayage au domicile ou promenades accompagnées par un professionnel autour du domicile ou au sein d'un espace extérieur d'un établissement.

Les internats ainsi que des accueils temporaires de recours continuent à proposer des solutions de répit ou des accueils en urgence du domicile.

Dans chaque département, il a été prévu :

- au moins 1 structure d'accueil de recours en accueil temporaire pour enfants ;
- au moins 1 structure d'accueil de recours en accueil temporaire pour les adultes.

Les solutions de répit sont également mobilisées à destination des assistants et accueillants familiaux qui accompagnent des enfants et jeunes en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Sauf circonstances sanitaires particulièrement défavorables dans le territoire impliquant une doctrine spécifique de l'Agence régionale de santé, l'accueil en répit n'est pas conditionné au test Covid-19 de la personne handicapée. En revanche, il est recommandé qu'elle puisse prendre sa température avant de rentrer, et que le projet soit annulé en cas de symptôme d'infection ou de symptôme / maladie chez un proche.

VII – Prendre en compte les situations complexes

Enfin pour soutenir les situations les plus complexes, l'ARS encourage, dans le cadre de Réponse accompagnée pour tous, les projets partenariaux entre établissements, services médico-sociaux, acteurs sanitaires, sociaux et de droit commun. Ces dispositifs « qui favorisent la responsabilité territoriale des acteurs de l'accompagnement » visent à « renforcer les réponses coordonnées » d'ordre varié : notamment accompagner les personnes à la reprise de l'accès aux consultations et hospitalisations programmées, aide aux aidants épuisés, renforcement des interventions à domicile en cas de poursuite du confinement, personnes sans solution ou encore enfants handicapés accompagnés par la protection de l'enfance et présentant des difficultés importantes.

Ces dispositifs participeront à la mise en œuvre d'équipes territoriales « filet de sécurité » dénommées « 360-Covid » qui pourront être sollicitées par les personnes en grande difficulté d'accompagnement, via la mise en place début juin d'un numéro de téléphone unique.

En Ile-de-France, la co-responsabilité des acteurs mise en œuvre dans le cadre de la réponse accompagnée est le socle de la prise en compte et de la gestion des situations complexes. Les différents dispositifs concourant aux parcours (DIH, PCPE, ER HR, UMI, ...), les ESMS ainsi que les partenaires de droits communs sont les acteurs de réponses adaptées et parfois innovantes pour répondre à des situations particulièrement complexes.

La STARAQS peut apporter également un appui aux responsables des ESMS Handicap dans le cadre de situations complexes organisationnelles telles que la gestion de crise, les phases de « déconfinement/confinement » au regard des résultats des tests de dépistage des résidents et des professionnels en les contactant via : contact@starags.com

VIII – Les plateformes d'aide

Plateforme d'aides aux familles ayant un enfant handicapé

La Fédération Nationale Grandir Ensemble a mis en place une plateforme d'aides aux familles ayant un enfant en situation de handicap dans cette période difficile. Son nom ? <https://www.grandir-ensemble.com>

Plateforme « [Solidaires-handicap.fr](https://solidaires-handicaps.fr) »

Une plateforme pour trouver des solutions adaptées aux handicaps face au Covid-19 grâce à des initiatives solidaires recensées par le Conseil national des personnes handicapées et la Fédération des centres régionaux d'études d'actions et d'informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI).



SOS Surdus : le soutien pour les personnes en situation de déficience auditive

[L'association SOS Surdus](#) offre un soutien pour toutes les personnes présentant une déficience auditive. Constituée d'une équipe de 25 écoutants qui se relaient chaque jour, l'association est à votre disposition pour vous écouter par webcam, par Facebook ou par Skype.

La Croix-Rouge a mis en place le dispositif « Croix-Rouge chez vous » afin d'assurer sa mission d'aide aux personnes vulnérable

La Croix-Rouge a mis en place le dispositif « Croix-Rouge chez vous » afin d'assurer sa mission d'aide aux personnes vulnérable. Un service maintenant disponible pour les personnes sourdes et malentendantes. Pour plus d'informations, [cliquez sur ce lien](#).

IX – Présentation des centres de ressources et contacts

CRFTC (Centre Ressources Francilien du Traumatisme Crânien)



La mission première du Centre Ressources Francilien du Traumatisme Crânien est d'optimiser la prise en charge des personnes atteintes d'une lésion cérébrale.

En ce sens, il s'agit pour nous d'être un outil au service des professionnels, pour une prise en charge efficace des traumatisés crâniens, et ainsi garantir la trajectoire des personnes cérébrolésées.

Le CRFTC vise à agréger les acteurs du réseau de la lésion cérébrale acquise, s'appuie sur son expertise et mobilise les pouvoirs publics et les organismes partenaires. Les outils se déploient en tant qu'organisme de formation, plateforme d'information, groupes de recherches et d'échanges, unité de coordination parcours.

Au cours de la période "COVID-19", le CRFTC a proposé une plate-forme d'écoute et de soutien dédiée aux patients et personnes présentant une atteinte cérébrale acquise, et plus largement aux professionnels des établissements sanitaires, médico-sociaux et libéraux.

Parallèlement d'autres types d'actions sont menés ; elles visent en priorité :

- 7 vidéos de rééducation destinées aux patients en situation de handicap confinés à domicile et destinées aussi à leurs aidants,
- Conseils psychologiques pour mieux traverser l'épidémie du coronavirus et le confinement,
- Conseils pour aider l'enfant cérébrolésé à traverser le mieux possible la difficile période du coronavirus.

Contacts :

crftc@crftc.org

01 56 53 69 90

<http://www.crftc.org/>

Pavillon René Leriche, 8 Rue Maria Hélène Vieira da Silva
75014 Paris



Centre de Ressources Autisme
Île-de-France

CRAIF (Centre de Ressources Autisme Île-de-France)

Le CRAIF est un lieu de ressources, d'information et d'orientation sur l'autisme, ouvert à tous. Le CRAIF est membre du Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA), qui fédère l'ensemble des Centres de Ressources Autisme sur tout le territoire français et les Départements et Régions d'Outre-Mer.

Le CRAIF s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire spécialisée et expérimentée dans le domaine de l'autisme au sein des Troubles du neuro-développement (TND).

Pour en savoir plus sur le CRAIF : www.craif.org

Les actions spécifiques mises en place par le CRAIF pendant la période de confinement :

- Standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Dossier dédié aux informations sur le Covid sur le site Internet du CRAIF et envoi de la newsletter du CRAIF pour tenir les abonnés informés
- Cellule d'écoute avec un dispositif spécifique pour les adultes au domicile, en lien direct avec les professionnels du Centre de Diagnostic et d'Evaluation Autisme Adultes et participation au dispositif adulte mis en place au niveau national par le Groupement National des CRA
- Participation à la création de supports à destination des ESMS à l'initiative de l'ARS Ile-de-France, en lien avec le CREA Ile-de-France
- Mise en place d'ateliers virtuels pour soutenir les aidants pendant le confinement et de webinaires pour les professionnels. Les ateliers et les webinaires ont été enregistrés et rediffusés pour les personnes qui n'avaient pas pu s'inscrire
- Réalisation de deux enquêtes auprès des familles et personnes autistes d'une part et des professionnels d'autre part pour évaluer l'impact du confinement et recenser les besoins et les attentes pour le déconfinement

Contacts :

contact@craif.org

01 49 28 54 20

<https://www.craif.org/contactez-nous-32>

6, cour Saint-Eloi 75012 PARIS

CRMH (Centre de Ressources Multihandicap)



Le Centre de Ressources Multihandicap a pour vocation de répondre aux attentes et besoins des familles et des professionnels afin de promouvoir l'accompagnement des personnes polyhandicapées.

Pour cela, l'équipe s'appuie sur un solide réseau de familles et professionnels et interagit avec de nombreux acteurs institutionnels.

Dans le cadre de la crise liée au Covid 19, l'équipe est restée mobilisée en télétravail.

Dès le début de la crise, la documentaliste du CRMH a compilé des informations originales d'ordre pratique susceptibles d'aider les familles et les équipes dans une newsletter hebdomadaire.

Les psychologues de l'équipe ont proposé une écoute attentive à celles et ceux qui les ont sollicités. Le CRMH a souhaité faire connaître cette disponibilité au plus grand nombre en s'inscrivant sur la plateforme *Solidaires Handicaps* mise en place par le CREAL sous l'égide du Secrétariat d'état et du CNCPPH.

Le CRMH a collaboré avec le Groupe Polyhandicap France (GPF) à l'élaboration au niveau national d'une liste de médecins experts susceptibles de répondre aux équipes hospitalières accueillant des personnes polyhandicapées. Il a participé activement au repérage puis à la distribution aux familles de masques alloués au GPF par la région Ile de France ainsi que de visières pour les équipes.

Le directeur du CRMH a participé à l'ensemble des conférences (audio, puis visio) proposées par Madame Sophie *Cluzel*, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées et s'en est fait l'écho auprès de ses interlocuteurs.

Au-delà de ces différentes implications dans la gestion de cette crise, la poursuite des dossiers en cours a été réalisée par visioconférences hebdomadaires ou spécifiques avec l'ensemble de l'équipe.

Contacts :

contact@crmh.fr

01 53 53 10 37

www.crmh.fr

42 avenue de l'Observatoire – 75014 Paris

CEAPSY



Le Céapsy est un centre ressource sur les troubles psychiques en Île-de-France.

Son action vise à améliorer le parcours de vie des personnes concernées par les troubles psychiques dans tous les champs de la vie : logement, formation, emploi, santé, entraide, loisirs...

Accueille, informe et oriente les personnes concernées par les troubles psychiques, leurs proches et les professionnels qui les accompagnent.

Propose une veille thématique, des mises en lien concrètes et des actions de sensibilisation pour tous.

Développe une fonction observatoire sur les ressources et les pratiques dédiées en Ile – de – France.

Permanence d'accueil, d'information et d'orientation :

- Lundi, jeudi, vendredi de 13H30 à 17H30
- Mardi de 9H30 à 12H30
- Mercredi de 13H30 à 21H
- Permanences gratuites et anonymes

Contacts :

contact@ceapsy-idf.org

01 55 03 00 75

www.ceapsy-idf.org

102 avenue du Général Leclerc 75 014 PARIS

Accessibilité PMR

La Structure d'Appui à la Qualité des soins et la Sécurité des patients a pour mission le déploiement de la politique qualité et sécurité des prises en charge de la région Ile de France. Ses activités principales sont l'accompagnement des professionnels dans la gestion des Evénements Indésirables Graves Associés aux Soins (EIGS) ainsi que la mise en oeuvre de programmes qualité et gestion des risques, dans les trois secteurs : les établissements de santé, les structures et services médico sociaux et les professionnels des soins primaires de l'IDF.

L'offre de la STARAQS :

- Un accompagnement méthodologique à l'analyse des EIGS
- Des groupes de travail thématiques
- Des actions de formation et des conférences
- La mise à disposition de méthodes et d'outils
- Un site internet et une Newsletter.

Dans le cadre de la crise liée au Covid 19, l'équipe de la STARAQS accompagne la Direction de l'Autonomie de l'ARS IDF en apportant son expertise et son soutien aux structures médico sociales du Handicap.

Les actions spécifiques mises en place par la STARAQS pendant la crise sanitaire COVID 19 :

- Une veille documentaire quotidienne sur le COVID dans les secteurs EHPAD, Handicap et Soins primaires, disponible sur le site internet
- La rédaction, en collaboration avec l'ARS IDF, de recommandations sur l'organisation du confinement en structure d'hébergement - handicap, sous la forme d'une doctrine ainsi que la réalisation d'un webinaire
- La rédaction, en collaboration avec l'ARS IDF, de recommandations sur le dépistage et l'organisation du déconfinement en structure d'hébergement - handicap, sous la forme d'une doctrine
- L'appui individualisé aux directeurs et médecins coordonnateurs des structures d'hébergement handicap dans leur gestion de crise et dans leur organisation du confinement et du déconfinement, en interaction avec les Délégations Départementales et la Direction de l'Autonomie de l'ARS Ile de France.

Contacts :

contact@staraqs.com

01 40 07 12 40

www.staraqs.com

10, rue de l'Isly – 75018 Paris

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité)



Les Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) s'inscrivent dans un but d'intérêt général sur la base de domaines d'interventions qui visent à :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;
- Contribuer, notamment par des actions de conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins ;
- Informer et contribuer à l'appropriation des connaissances sur les publics, les politiques, les dispositifs et les pratiques, par l'ensemble des acteurs chargés de l'élaboration et intervenant dans la mise en œuvre des politiques intéressant les personnes vulnérables, y compris les représentants des usagers. *(Extrait cahier des Charges des CREAI – Instruction ministérielle du 24 avril 2015)*
- Le CREAI est à équidistance des enjeux propres de chacun (ni lobbying, ni défense des intérêts des gestionnaires, ni militant à la cause des personnes vulnérables, ni sous contrôle des politiques publiques).

L'offre de service :

- Études et Recherche
- Journées d'étude (nationale et régionale)
- Formation
- Conseil technique

Contacts :

contact@creai-idf.fr

01 87 86 65 90

www.creai-idf.fr

41 rue de Bellechasse 75007 PARIS

Direction de l'Autonomie

35, rue de la Gare – 75935 Paris Cedex 19

Tél. : 01 44 02 00 00 Fax : 01 44 02 01 04

iledefrance.ars.sante.fr



Directeur de Publication : Aurélien Rousseau - © ARS Île-de-France
Date : xx/xx/xxxx - Mise à jour : xx/xx/xxxx -
Crédits photos : photographe ou banque d'images - Impression : imprimeur ou reprographie
Dépôt légal : N° ISBN :